



ForumPhyto

Pour une protection durable et responsable
www.forumphyto.fr

Traduction rapide de la lettre de Freshfel à la Commission Européenne

Le 26 mai 2009

Freshfel représente les intérêts de la filière fruits et légumes frais. Cette lettre concerne les propositions de la Commission de la fin du processus entamé en 1991. Notre secteur est très préoccupé du retrait possible des substances actives suivantes : Diphenylamine, Metam Sodium and Paraffin oil CAS 6472-46-7.

Alors que le secteur des fruits et légumes est à l'avant-garde de l'application de méthodes intégrées de production et de réduction des intrants, une gamme suffisamment large de solutions pour la protection des plantes demeure cruciale pour assurer le succès de ces techniques. Le processus d'examen en cours dans le cadre de la législation actuelle (depuis 1991) a amené à une réduction du nombre de matières actives utilisables de plus de 1000 à 450 à la fin de l'année. Ceci confronte notre secteur, avec plus de 250 cultures différentes, à de sérieuses impasses en matière de protection phytosanitaire. Le graphique joint de la situation en France est représentatif de l'ensemble de la situation en fruits et légumes.

Freshfel soutient le processus de révision et la rénovation de la réglementation européenne pour améliorer encore la protection du consommateur, mais pense que certaines propositions ne prennent pas suffisamment en compte l'absence de solutions alternatives disponibles à l'utilisation, particulièrement dans le secteur des fruits et légumes. Notre secteur est vraiment confronté à un investissement limité des industries phytosanitaires, dû au fait que les ventes potentielles génèrent un retour trop lent en regard des investissements en recherche, développement et surtout homologation.

Concernant les propositions de non-inclusion par le Conseil des matières actives mentionnées plus haut, il est clair qu'elles sont la conséquence d'un manque de données sur quelques points précis n'ayant aucune conséquence sur la santé. Plus encore les Etats membres rapporteurs ont proposé leur inclusion à l'annexe 1. Bien que la réglementation prévoit la possibilité de soumettre à nouveau un dossier en cas de non-inclusion, aucune décision ne pourrait être prise avant le retrait effectif de ces substances (dans ce cas mi-2011) si une décision de non-inclusion intervenait. Cela laisserait les producteurs sans solution pour une période de 6 mois à 2 ans. Plus encore cela pourrait décourager les fabricants qui, dans l'intervalle, perdrait des marchés.

DPA sur l'échaudure en pommes/poires :

10% de production européenne est concernée (jusqu'à 30% pour certaines variétés)

Plus encore

- la principale raison de non-inclusion est la présence de métabolites inconnus en cas de préparation culinaire chez des particuliers, alors que les variétés traitées ne conviennent pas à cette utilisation.
- DPA est le seul traitement disponible contre l'échaudure dans certaines variétés.
- De nouvelles techniques de réfrigération sont meilleures pour le contrôle de l'échaudure, mais nécessitent des investissements importants et suffisamment de temps pour remplacer les anciennes installations.

Metam-Sodium en désinfection de sol

Une des dernières solutions après le retrait du bromure de méthyle et sachant que que 13Dichloroproène et la chloropicrine sont également menacés.

Utilisation importante en légumes, fruits rouges, pommes-poires, pomme de terre et fleurs.

Plus encore

- La désinfection de sol, quoique radicale, demeure cruciale pour certaines cultures pour lesquelles les possibilités de rotation sont limitées. Pour certaines cultures mineures, la seule solution est le métam-sodium

- La désinfection de sol n'est pas appliquée systématiquement, généralement une fois tous les 3-5 ans
- Le métam-sodium ne laisse pas de résidus dans le produit final. Pas de contamination des eaux. Les métabolites sont des substances également présentes naturellement.
- La désinfection non-chimique (par exemple à la vapeur) est fortement productrice de CO₂, ce qui pose d'autres problèmes d'environnement, tout en ayant les mêmes inconvénients que la désinfection chimique.

Paraffin oil CAS 6472-46-7 en tant qu'insecticide,

Utilisé en bananes, citron, pommes/poires, pomme de terre et fleurs.

Les huiles de paraffine non toxiques et bio-dégradables, sont largement utilisées en protection intégrée et en production bio.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à soutenir l'inclusion des substances mentionnés plus haut ou au moins au moins à donner de sérieuses garanties (par exemple inclusion conditionnelle, retrait retardé) pour que les producteurs ne perdent pas ces solutions durant la re-soumission des dossiers. Même si nous avons conscience que ces substances ne sont pas indispensables dans chacun des Etats membres, il faut prendre en considération le besoin de l'UE dans son ensemble (protection des cultures européennes et offre totale). Les autorisations nationales et les plans d'action nationaux fournissent la possibilité de prendre des mesures appropriées si nécessaires.